

AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC BOURGES PLUS

Depuis 2011 la Communauté d'Agglomération de Bourges déploie un dispositif de soutien aux propriétaires dont les logements ont 15 ans ou plus. Cette action prévoit du conseil gratuit et des aides de Bourges Plus, sous conditions, afin de favoriser principalement la réhabilitation énergétique des habitations anciennes. Elle s'appuie sur un budget de 360 000 € annuellement. En outre Bourges Plus mobilise également les crédits délégués par l'Anah et le dispositif national « Habiter mieux » pour subventionner les réhabilitations thermiques au meilleur niveau. Les aides ainsi cumulées peuvent permettre de financer la majeure partie des travaux visant à faire des économies d'énergie dans les habitations. Ces aides sont soumises à conditions de ressources (derniers revenus fiscaux de référence) et à une amélioration minimale de la consommation énergétique prévisionnelle du foyer. Les travaux ne doivent pas être engagés. Le programme national « Habiter mieux » dont Bourges Plus est un partenaire actif, a prévu un renforcement des aides en 2013.

Plusieurs propriétaires ont déjà pu bénéficier du soutien de Bourges Plus pour financer leur projet. Comme le montrent les exemples réels, ci-dessous :

Exemple 1 : Madame E. résidente dans l'agglomération, a souhaité faire des travaux d'amélioration énergétique pour son logement, afin de réduire ses charges énergétiques. Malgré son travail, les revenus de Madame E. ne sont pas très importants.

Bourges Plus a envoyé un technicien effectuer la visite. Celui-ci a réalisé une étude simple qui indique qu'outre le changement des menuiseries, il était souhaitable d'isoler les combles.

Elle a réalisé des devis. Le coût des travaux a été évalué à 19 979 € HT. Considérant qu'il s'agissait d'un bouquet de travaux impliquant une amélioration énergétique supérieure à 15%, Bourges Plus a pu apporter une aide globale de 9 092 €. A celle-ci s'ajoute une aide de l'Anah et du dispositif « Habiter Mieux », d'un total de 7 000 €.

Ainsi, après examen du projet par la Commission de Bourges Plus. Le projet de Mme E a pu être aidé à hauteur de 16 092 €, soit 75% du montant TTC des travaux. L'économie des charges annuelles sur le chauffage devrait être supérieure à 1 000 €, permettant d'amortir son projet en 5 ans.

Exemple 2 : La propriétaire d'une maison dans l'agglomération de 80m², a pu bénéficier du conseil de Bourges Plus visant à remplacer sa chaudière vétuste par une chaudière à condensation, installer une VMC et un programmeur de chauffage. L'étiquette énergie devant passer de E à D (avec 33% d'amélioration thermique).

Le montant des travaux estimé à 5 274 € TTC a été aidé par de Bourges Plus à hauteur de 2 500 € et par l'Anah/Habiter mieux à hauteur de 2 774 €, couvrant ainsi 100% du montant réel des travaux. Ainsi les charges énergétiques annuelles seront réduites de 345 € environ.

La règle impose que les travaux ne soient pas démarrés avant présentation du projet en Commission.

Pour tout renseignement, prenez contact avec le service Développement Territorial de Bourges Plus au 0 810 200 133 (coût d'un appel local).

